

FRAIS

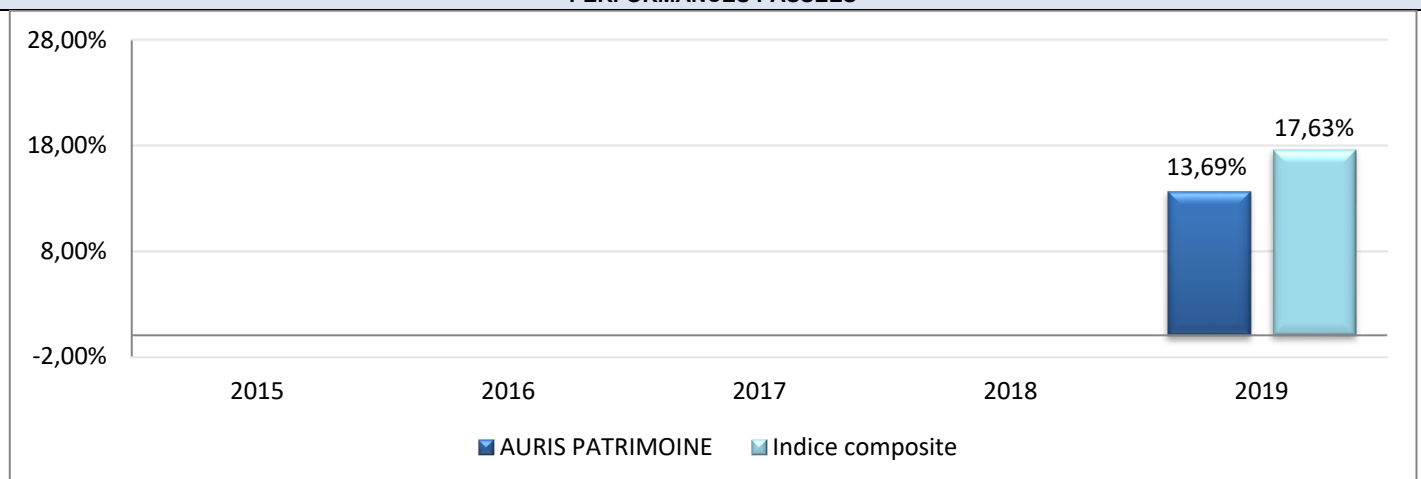
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.50% maximum
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants (*)	2.70 % TTC
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC maximum de la surperformance, nette de frais de gestion fixes, de la part C par rapport à celle de l'indicateur de référence (15% EONIA capitalisé + 60% MSCI World en USD converti en Euros + 25% Euro MTS 3-5 ans) – Néant au 30.03.2020

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/03/2020 ; il peut varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 6 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.aurisgestion.com.

PERFORMANCES PASSES



Avvertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

- AURIS PATRIMOINE a été agréé le 15/12/2017. La part C a été lancée le 12/01/2018
- Devise de libellé de la part C : Euro (EUR)
- Les performances passées ont été évaluées en Euro. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est Crédit Industriel et Commercial (CIC).
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS ainsi que sur le site Internet www.aurisgestion.com.
- Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com/footer-page/informations-reglementaires. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion ou sur le site Internet www.aurisgestion.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **12/05/2020**.